



# FEUILLE DE DONNÉES DE SECURITÉ



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

ATF longlife

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. VAICO V60-0007, V60-0068, V60-0069, V60-0023, V60-0088

#### 1.4. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: VIEROL AG  
 Rue: Karlstrasse 19  
 Lieu: 26123 Oldenburg, Germany  
 Téléphone: +49 (0) 441 – 210 20 – 0      Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 – 111  
 Internet: www.vierol.de

#### 1.5. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen) +49 (0)551/19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:  
 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
 Mentions de danger:  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Mentions de danger

H412      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273      Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P501      Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			10-24,9 %
	265-158-7	649-468-00-3	01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			10-24,9 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

398141-87-2	Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide,3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	0,1-0,99 %
800-172-4	01-2119969520-35	
	Aquatic Chronic 2; H411	
	Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	0,1-0,99 %
424-820-7	01-0000017126-75	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H312 H314 H400 H410	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

##### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Extincteur à sec. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique Hydrocarbures Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone Sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Phosphore oxydes La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 50 °C.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,2 mg/m <sup>3</sup>
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,2 mg/m <sup>3</sup>

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
	Milieu environnemental	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg



# FEUILLE DE DONNÉES DE SECURITÉ



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non déterminé	
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	320 °C	
Point d'éclair:	> 200 °C	ASTM D 92
<b>Inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 15 °C):	0,849 g/cm <sup>3</sup>	



# FEUILLE DE DONNÉES DE SECURITÉ



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité cinématique: (à 40 °C)

32 mm²/s

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non determine

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Comburent, fortes

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ETAmé calculé

ATE (par inhalation vapeur) 10,08 mg/l

#### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-55-8	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	OCDE 420
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	OCDE 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>5 mg/l	Rat	OCDE 403
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA Dossier OCDE 401
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	ECHA Dossier OCDE 402
	Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound				



# FEUILLE DE DONNÉES DE SECURITÉ



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

	dermique	ATE mg/kg	1100			
--	----------	--------------	------	--	--	--

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,31	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,09	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,14	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	31%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	2-4%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.4. Mobilité dans lesol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### L'élimination des emballages contaminés



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



# FEUILLE DE DONNÉES DE SECURITÉ



## ATF longlife

Date de révision: 20.09.2017

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*